

Congrès mondial de la nature de l'UICN 3 au 11 septembre 2021

Le Congrès mondial de l'UICN – Union Internationale pour la Conservation de la Nature - est le plus grand événement mondial consacré à la conservation de la nature rassemblant des Etats, des agences publiques, des instituts de recherche, des ONG, des collectivités locales, des entreprises, des agences de l'ONU, et des représentants des peuples autochtones. Organisé tous les 4 ans, sa nouvelle édition se tiendra à Marseille du 3 au 11 septembre 2021 et sera inaugurée par le Président de la République française.

Pour préparer ce grand événement international accueilli par la France, le Comité français de l'UICN, qui rassemble les 62 organisations membres et les plus de 250 experts français de l'UICN, le 2^{ème} plus grand réseau national de l'UICN dans le monde, s'est particulièrement mobilisé avec l'élaboration de 18 recommandations politiques, dont 14 ont été adoptées par le Congrès et 4 autres seront soumises au débat et au vote à Marseille. Le Congrès adoptera une déclaration finale, les « résultats de Marseille » pour relancer l'indispensable mobilisation face à l'érosion continue et accélérée de la biodiversité.

I – Les motions défendues par les membres français de l'UICN

RENFORCER LES ACTIONS SUR DES ESPECES ET DES ECOSYSTEMES MENACES

- [Renforcer la conservation des grands singes à l'échelle des pays, à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées, en impliquant les acteurs locaux](#)

Cette recommandation demande la création de réseaux Panafricain et d'Asie du Sud Est qui reposent sur des acteurs locaux tels que les organisations de la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales et les chercheurs locaux, pour protéger les grands singes à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées. Elle vise à assurer l'implication des acteurs locaux dans la gouvernance de la conservation des grands singes et de leurs habitats et de bénéficier d'un soutien technique et financier plus important. Les États sont également invités à mettre un terme aux grands projets affectant l'habitat naturel des grands singes et à mettre fin à leur trafic illégal.

- [Conservation, restauration et gestion durable des écosystèmes de mangroves](#)

Rappelant l'importance des mangroves, dont plus de la moitié de la superficie mondiale a disparu, cette recommandation demande de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger, gérer et restaurer ces écosystèmes, notamment par des approches participatives et de cogestion, l'acquisition foncière, et leur prise en compte dans le développement urbain, des infrastructures

et de l'agriculture – dans une démarche de Solutions fondées sur la Nature.

- [Protéger les poissons herbivores pour une communauté corallienne plus prospère](#)

Des communautés coralliennes en bonne santé requièrent un équilibre écologique entre les coraux et les algues, pour lequel les poissons herbivores jouent un rôle essentiel. Cette recommandation exhorte ainsi les gouvernements à adopter des stratégies de conservation et de gestion durable des zones de pêche pour reconstituer les populations de poissons herbivores, et demande l'évaluation des espèces concernées pour leur inscription dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et dans la Convention de Carthagène (Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes).

SOUTENIR DES POLITIQUES ET DES STRATEGIES ENVIRONNEMENTALES PLUS AMBITIEUSES

- [Traiter les crimes environnementaux comme des infractions graves](#)

Cette recommandation demande aux États de s'attaquer à la criminalité environnementale, notamment le trafic d'espèces sauvages, et de le sanctionner au même niveau que d'autres crimes graves, comme le trafic de drogues et d'armes, en vertu de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée (UNTOC). Elle appelle également à des sanctions dissuasives et proportionnées, à un renforcement des capacités d'enquête et à un renforcement de la coopération judiciaire internationale.

- [Mise en œuvre des solutions fondées sur la nature dans le bassin méditerranéen](#)

Cette recommandation soutient la mise en place des Solutions fondées sur la Nature pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans la région méditerranéenne. Elle demande également des financements et la mobilisation de toutes les parties prenantes de l'UICN pour identifier et communiquer sur les projets Solutions fondées sur la Nature existants qui ont prouvé leur efficacité.

- [Assurer la compatibilité des activités anthropiques avec les objectifs de conservation dans les aires protégées](#)

La motion demande aux États d'établir clairement une obligation de compatibilité des activités anthropiques avec les objectifs de conservation de la biodiversité assignés aux aires protégées, de renforcer l'intégration des aires protégées dans leur paysage terrestre et marin et d'assurer la qualité des processus d'évaluation des impacts. Le texte demande également à la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN de définir dans un guide une approche méthodologique pour aider à évaluer le niveau de compatibilité des activités anthropiques pour chacune des catégories d'aires protégées de l'UICN.

- [Accroître les financements dédiés à la biodiversité dans les pays en développement](#)

Cette recommandation demande aux bailleurs de fonds publics bilatéraux et multilatéraux d'augmenter la part de subventions dédiées à la biodiversité dans les pays en développement et d'adapter et de mieux coordonner leurs stratégies aux enjeux de biodiversité dans ces contextes (mécanismes innovants, durée des projets...). Elle demande aussi aux États de rendre compte de manière transparente, régulière et détaillée de leurs financements mobilisés et de s'appuyer davantage sur les organisations de la société civile. Le texte appelle enfin à la mobilisation du secteur financier – banques, investisseurs, assureurs – à investir pour préserver la biodiversité.

- [Patrimoine géologique et Aires Protégées](#)

Les milieux souterrains sont rarement pris en compte dans les politiques publiques de conservation de la nature, à l'exception de quelques éléments (comme les chauves-souris), en raison de leur invisibilité auprès du grand public, de leur difficulté d'accès et du manque de connaissances.

Les objectifs de cette motion sont de soutenir l'amélioration des connaissances sur leur importance et leur vulnérabilité, notamment en identifiant des Zones clés du patrimoine géologique, de demander aux États de prendre davantage compte le patrimoine géologique dans les politiques de protection de la nature, d'inviter les gestionnaires des aires protégées à assurer une protection efficace de cette composante du patrimoine naturel et à mieux les faire connaître.

LUTTER CONTRE DES PRESSIONS PARTICULIÈRES PESANT SUR LA BIODIVERSITÉ

- [Lutter contre la déforestation importée](#)

La production de biens agricoles, tels que la viande, le soja, l'huile de palme, le cacao, etc., est le principal moteur de la déforestation tropicale. Une part importante de cette production agricole est destinée à l'exportation. Ainsi, les pays développés comme les pays européens, "importent la déforestation". L'objectif de la recommandation est d'appeler les États à mettre fin à la déforestation importée par des stratégies ambitieuses, à taxer davantage les produits importés qui génèrent la déforestation et à soutenir les petits producteurs des pays d'origine pour la mise en place de pratiques agricoles durables. Elle vise également à recommander aux entreprises d'établir des plans d'action concrets pour garantir des approvisionnements exempts de déforestation.

- [Mettre fin à la crise mondiale de la pollution plastique dans les milieux marins d'ici à 2030](#)

Rappelant la grave aggravation de la pollution plastique dans les océans (+8 millions de tonnes par an) et ses effets sur la biodiversité et les populations humaines, cette recommandation demande la création d'un traité international contraignant couvrant toute la chaîne de production et d'utilisation des plastiques et invite toutes les parties prenantes à agir sans délai pour lutter contre cette pollution.

- [Gérer de toute urgence les ressources marines et côtières en sable à l'échelle mondiale](#)

Reconnaissant que le sable est la deuxième ressource la plus exploitée dans le monde, et signalant que l'extraction excessive et incontrôlée de sable conduit à une pénurie mondiale de sable tout en affectant l'intégrité des rivières et des plages, cette recommandation demande d'appuyer, de promouvoir et d'utiliser des solutions alternatives au sable, de prendre des mesures drastiques pour mettre fin aux activités illégales d'extraction de sable et de gérer durablement les ressources en sable grâce à des plans stratégiques, des évaluations d'impact rigoureuses et une gouvernance efficace.

- [Pour une meilleure gestion des dispositifs de concentration de poissons \(DCP\) dérivants dans la pêche à la senne coulissante](#)

Soulignant que l'utilisation des DCP a augmenté de façon drastique (environ 30% par an depuis 2012), en particulier dans la pêche à la senne coulissante aux thons, avec des impacts importants sur les populations de poissons et plus généralement sur la vie marine, et regrettant le manque de mesures de gestion des DCP par les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), cette recommandation encourage les gouvernements à surveiller de manière stricte l'utilisation des DCP dérivants, et à réduire le nombre de DCP utilisés par leurs flottes. Elle exhorte en outre les Organisations régionales de gestion des pêches à adopter des mesures de gestion efficaces pour l'utilisation des DCP, y compris leur suivi, quotas par navire, récupération et la réduction des

captures d'espèces non visées.

- [Lutter contre la dégradation et l'artificialisation des sols](#)

Cette recommandation demande aux États et gouvernements sous-nationaux et locaux ainsi qu'aux acteurs privés de limiter l'artificialisation sur leurs territoires et d'améliorer la santé des sols principalement en mettant en place une planification de l'utilisation des sols avec des objectifs concrets à atteindre, en développant la renaturation et la désartificialisation, en privilégiant les constructions sur des surfaces déjà dégradées ou artificialisées, et en proposant des leviers économiques incitatifs dans ce but.

- [Généraliser les pratiques et techniques alternatives à l'utilisation des pesticides de synthèse](#)

Cette recommandation appelle à généraliser, dans les espaces agricoles et non agricoles, publics et privés, des techniques respectueuses des écosystèmes naturels et alternatives à l'utilisation de pesticides de synthèse, comme l'agroécologie ou l'agriculture biologique.

4 RECOMMANDATIONS RESTANT A ADOPTER :

- [Renforcer la protection des mammifères marins par la coopération régionale](#)

En raison des menaces persistantes qui pèsent sur les mammifères marins, dont une espèce sur 4 est menacée dans le monde, la motion appelle les États à renforcer leur protection en identifiant les zones marines à fort enjeu, créant des zones de protection renforcées, réduisant drastiquement les prises accessoires de ces espèces dans les activités de pêche et mettant en œuvre des plans d'action opérationnels au sein des conventions internationales et accords pour la protection des mammifères marins.

- [Réduire les impacts de l'industrie minière sur la biodiversité](#)

Alertant sur l'augmentation considérable de la demande de ressources minérales dans le monde et des impacts environnementaux massifs associés, cette motion exige une meilleure réglementation des activités minières, en proposant le remplacement de matériaux vierges par des matériaux récupérés, réutilisés et recyclés, la fin des pratiques dangereuses telles que le déversement volontaire de déchets miniers dans les rivières, les lacs et les mers, ainsi que l'élaboration de plans d'approvisionnement en minéraux à moyen et à long terme, en tenant compte des enjeux liés à la biodiversité et au bien-être humain.

- [Planification des espaces maritimes et conservation de la biodiversité](#)

L'océan est le théâtre de nombreuses activités récentes et historiques qui sont responsables de la dégradation des écosystèmes marins et côtiers. De plus, des impacts cumulés de ces activités sont peu évalués alors qu'ils dépassent souvent leur simple addition et entraînent des conséquences au-delà de la zone concernée par ces activités. La motion demande aux États une planification de leurs activités maritimes qui soit garante de la protection à long terme de ces écosystèmes.

- [Renforcer la protection des forêts anciennes en Europe et faciliter leur restauration](#)

Cette motion demande de protéger strictement les vieilles forêts d'Europe qui ne représentent que 1% de la superficie forestière européenne, et demande pour cela à l'UICN de faciliter l'adoption d'une définition commune des vieilles forêts anciennes en Europe et la réalisation d'une

cartographie ainsi que d'encourager les États et toutes les parties prenantes à agir pour la protection et la restauration des forêts anciennes en Europe.

2 NOUVELLES MOTIONS D'URGENCE :

Des motions d'urgence peuvent être déposées entre le 27 août et le 4 septembre.

Deux motions nouvelles et urgentes sont également proposées par les membres français de l'UICN, l'une sur les liens entre pandémies et biodiversité pour soutenir l'approche [« Une seule santé »](#), et l'autre pour promouvoir une vision dynamique et inspirante des relations entre les humains et l'ensemble de la biosphère, en s'appuyant sur le manifeste du Comité français de l'UICN [« L'avenir du vivant – Nos valeurs pour l'action »](#).